
Procès-verbal de la séance du Conseil de l'Université Jeudi 25 mars 2021, 16h15, en ligne

Présidence :

M. Marc-Olivier Boldi (CI – HEC)

Secrétariat :

Mme Ariane Morin (Prof. – FDCA), suppléée par M. Lorenzo Tomasin (Prof. – Lettres) sur les points 6 de l'ordre du jour.

Direction :

Mme Nouria Hernandez, Rectrice
M. François Bussy, Vice-recteur
M. Martial Pasquier, Vice-recteur
M. Gorgio Zanetti, Vice-recteur
M. Benoit Frund, Vice-recteur
Mme Deborah Philippe, Vice-rectrice

Doyens :

M. Dave Lüthi (Lettre)
M. Jean-Daniel Tissot (FBM)
Mme Marie Santiago Delefosse (SSP)

Membres présent-e-s :

Lorenzo Tomasin, Ariane Morin, Marc-Olivier Boldi, Lucas Klotz, Meiy Pellerin, Sarah Novet, Romain Götz, Navid Samadi, Brian Favre, Stefano Torres, Blaise Genton, Amelia Amiguet, Claudia Mignot, Xavier Castaner, Daniel Rod, Valentine Robert, Jean Ruegg, Pascal St-Amour, Hugues de Villiers de la Noue, Nicolas Sacroug, Olivier Phan, Olivier Bauer, Anne-Laure Sabatier, Laurent Le Forestier, Marine Antille, Thorsten Krueger, Marc Perrenoud, Bernard Voutat, Sandra félix, Julian Marewski, Stephanie Grand, Mountazar Jaffar, Daniela Jopp, Sabrina Failo, Christian Widmann, Farinaz Fassa, Claire Voirol, Julien Puyal, Bettina Hummer

Membres excusé-e-s :

Estelle Doudet

Ordre du jour

1. Accueil et bienvenue du président
2. Formalités



- Mode de vote
 - Adoption de l'ordre du jour
 - Adoption du procès-verbal de la séance du 29 octobre 2020 (annexe)
3. Communications de la Direction
 4. Éclaircissements suite à l'émission RTS Forum du jeudi 18 avril 2021 « L'UNIL veut encadrer la parole militante de son corps enseignant »
 5. Révision partielle du RGE
 6. Directive 0.17
 7. Remplacement de Sandra Félix (PAT) à la Commission législative
 8. Divers et interpellations
-

1. Accueil et bienvenue

Le président du Conseil de l'Université Marc-Olivier Boldi accueille les personnes présentes.

2. Formalités

Mode de vote : le CU accepte tacitement que le vote ait lieu en mode « sondage ».

Adoption de l'ordre du jour : l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Adoption du PV de la séance du 29 octobre 2020: ce PV est adopté par 36 oui et 2 abstentions.

Communications de la Direction

Le vice-recteur Gorgio Zanetti relève que la session d'examens de janvier 2021 s'est déroulée sans qu'il ait été nécessaire d'organiser des examens le dimanche. Il ajoute que le taux de participation, le nombre de retraits et les résultats sont comparables à ce qui a été constaté ces dernières années à la session de janvier.

Le vice-recteur Gorgio Zanetti s'exprime aussi sur les perspectives d'un retour au présentiel pour la suite du semestre de printemps et les sessions d'examens de juin et d'août 2021, en soulignant que les décisions seront prises d'entente avec les facultés et en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.



La rectrice Nouria Hernandez informe le CU que dans le cadre de la procédure d'accréditation de l'UNIL, les experts internationaux ont rédigé un rapport recommandant à l'AAQ d'accorder à l'UNIL une accréditation sans condition. L'AAQ émettra sa propre proposition en juin ou juillet 2021, à la suite de quoi l'UNIL se déterminera sur les positions des experts et de l'AAQ dans un document qui sera publié en ligne.

3. Communications de la Direction

Le vice-recteur Gorgio Zanetti relève que la session d'examens de janvier 2021 s'est déroulée sans qu'il ait été nécessaire d'organiser des examens le dimanche. Il ajoute que le taux de participation, le nombre de retraits et les résultats sont comparables à ce qui a été constaté ces dernières années à la session de janvier.

Le vice-recteur Gorgio Zanetti s'exprime aussi sur les perspectives d'un retour au présentiel pour la suite du semestre de printemps et les sessions d'examens de juin et d'août 2021, en soulignant que les décisions seront prises d'entente avec les facultés et en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

La rectrice Nouria Hernandez informe le CU que dans le cadre de la procédure d'accréditation de l'UNIL, les experts internationaux ont rédigé un rapport recommandant à l'AAQ d'accorder à l'UNIL une accréditation sans condition. L'AAQ émettra sa propre proposition en juin ou juillet 2021, à la suite de quoi l'UNIL se déterminera sur les positions des experts et de l'AAQ dans un document qui sera publié en ligne.

4. Éclaircissements suite à l'émission RTS Forum du jeudi 18 avril 2021 « L'UNIL veut encadrer la parole militante de son corps enseignant »

Présentation

Le président du CU Marc-Olivier Boldi présente le contexte, à savoir :

- L'interview de la rectrice à l'émission RTS Forum du 18 avril 2021, où le Groupe de travail UNIL sur l'engagement des chercheur-euse-s (ci-après le GT) a été évoqué.
- Le message adressé le 19 mars 2021 par le GT à la communauté universitaire.
- L'interpellation déposée le 23 mars 2021 au Grand Conseil, à propos de la liberté d'expression des chercheur-euse-s à l'UNIL.
- La Charte UNIL des chercheur-euse-s et de la recherche, en cours d'élaboration auprès de la Commission de la recherche (ci-après la CCR).

Il rappelle également au CU la teneur de l'art. 10 al. 2 LUL.

La rectrice Nouria Hernandez présente son appréciation critique du déroulement de l'interview à la RTS le 18 mars 2021, en soulignant la difficulté pour la Direction de répondre aux sollicitations des médias. Elle insiste sur l'indépendance du GT par rapport à la Direction et indique n'avoir jamais vu le projet de Charte UNIL des chercheur-euse-s et de la recherche



élaboré par la CCR sous l'égide du vice-recteur François Bussy, qui est actuellement en consultation auprès des facultés.

Le vice-recteur François Bussy ajoute que, comme il l'avait déjà indiqué lors du CU du 26 novembre 2020, cette charte devrait être soumise au CU le 20 mai 2021 pour que celui-ci décide quelle suite lui donner. A la même séance, une version modifiée de la directive de la Direction 4.2 sur l'intégrité scientifique devrait être communiquée pour consultation au CU.

Discussion

En réponse à une question de Lorenzo Tomasin, la rectrice Nouria Hernandez confirme que le secrétaire général de l'UNIL Marc de Perrot participe au GT. Le vice-recteur François Bussy ajoute que la CCR a de son côté travaillé indépendamment du GT, tout en reconnaissant que son projet de charte traite notamment de l'encadrement la prise de parole publique des chercheur-euse-s.

Brian Favre constate que l'enjeu est complexe et concerne aussi la communication institutionnelle sur une question fondamentale. Il s'inquiète d'une approche de la Direction trop centrée sur la défense de l'identité institutionnelle, y-compris dans le projet de charte de la CCR, avec les risques de musèlement des chercheur-euse-s que cela comporte.

Ariane Morin rappelle la portée de l'art. 20 Cst et expose que, selon la doctrine juridique, les bonnes pratiques édictées par *SwissUniversities* et des décisions passées du Conseil d'Etat, l'étendue du devoir de fidélité tel que posé à l'art. 50 LPers ne peut s'apprécier qu'en fonction de chaque cas concret et non dans des règles générales et abstraites. Elle invite la CCR à suspendre ses travaux pour attendre le résultat des travaux du GT et la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation déposée le 23 mars 2021.

La rectrice Nouria Hernandez réagit aux interventions de Brian Favre et Ariane Morin, en affirmant qu'il n'est pas question de museler les chercheur-euse-s. Elle précise que la Direction a néanmoins besoin d'un cadre pour répondre aux questions des médias et que les chercheurs-euse-s qui s'expriment publiquement en dehors de leur champ d'expertise ne devraient pas se présenter comme collaborateurs de l'UNIL. Elle considère en outre que le GT doit pouvoir continuer en paix ses travaux, qui n'ont selon elle pas le même objet que ceux de la CCR.

Le vice-recteur François Bussy reconnaît pour sa part qu'il y a une intersection entre les travaux du GT sur l'engagement des chercheur-euse-s et ceux de la CCR relatif au projet de Charte UNIL des chercheur-euse-s et de la recherche.

Bernard Voutat rejoint la rectrice Nouria Hernandez dans son appréciation critique du cadrage médiatique de son intervention du 18 mars 2021 à la RTS.



5. Révision partielle du RGE

Présentation

Le vice-recteur Gorgio Zanetti présente le projet de révision du RGE, basé sur les nouvelles règles du RLUL.

Discussion

Farinaz Fassa propose de féminiser le RGE et/ou d'y utiliser le langage inclusif, sur le modèle de ce qui s'est fait par exemple à l'UNINE.

Le vice-recteur Gorgio Zanetti accueille favorablement cette proposition et invite le CU à y réfléchir.

Le président du CU Marc-Olivier Boldi propose à Farinaz Fassa de remettre la question à l'ordre du jour d'une prochaine séance du CU.

6. Directive 0.17

Présentation

Motion visant au retrait de la directive 0.17

- **Réponse de la Direction** : la rectrice Nouria Hernandez présente la réponse de la Direction à la motion visant au retrait de la directive 0.17, Règles, usages et mesures disciplinaires concernant les étudiants et auditeurs de l'UNIL, adoptée le 26 novembre 2020 par le CU. Elle indique que la réponse de la Direction a été rédigée avec le concours du Prof. Minh Son Nguyen, et confirme les conclusions de cette réponse.
- **Déterminations des motionnaires** : Ariane Morin et Brian Favre se réfèrent aux déterminations écrites sur la réponse de la Direction qu'ils ont remises au CU. Ils soulignent que, au-delà de la question de la compétence, l'enjeu central est la conception selon eux problématique des devoirs des étudiants qui ressort de la directive 0.17. Ariane Morin relève en outre l'absence de problème sérieux de discipline à l'UNIL et propose de reporter la discussion à ce sujet à une séance du CU postérieure à l'entrée en fonction de la nouvelle Direction. Lucas Klotz confirme pour sa part l'ouverture des motionnaires à la discussion et souligne également la nécessité d'une révision en profondeur de la directive 0.17

Rapport de la commission législative : Olivier Bauer, président de la commission législative, présente le rapport de cette commission et invite le CU et la Direction au dialogue.

Discussion



Navid Samadi, membre de la commission législative, regrette que les rapports entre la Direction et le CU soient devenus conflictuels et constate une érosion de la confiance entre ces deux organes centraux de l'UNIL. Dans une optique de compromis, il propose au CU de débattre du contenu de la directive 0.17 et non de la question de la compétence.

Le président du CU Marc-Olivier Boldi, observe que le meilleur moyen de garantir la participation des membres de la communauté universitaire à la gestion de l'Université consiste à consulter le CU, qui est l'organe central de l'Université composé des représentants de tous les corps de la communauté universitaire. Il demande par conséquent à la Direction si celle-ci a l'intention de soumettre au CU son projet de nouveau texte de la directive 0.17.

Le vice-recteur Gorgio Zanetti reconnaît que la directive 0.17 telle qu'adoptée en mai 2020 souffrait d'un défaut de consultation et que le CU devrait donc être consulté à propos de la directive 0.17 révisée.

Ariane Morin suggère de poursuivre les discussions sur le contenu de ce texte révisé, sans préjuger de la forme qu'il prendra et propose qu'un expert externe soit consulté pour un avis de droit sur la question de la compétence. Brian Favre adhère à ces propositions.

La rectrice Nouria Hernandez reconnaît que la Direction aurait dû soumettre la directive 0.17 à consultation avant sa publication en mai 2020. Elle insiste néanmoins sur le fait que la Direction doit répondre à la motion votée par le Conseil de l'UNIL, qui ne mentionne pas des problèmes sur le contenu de la directive mais uniquement sur la question de la compétence. De son avis, la question pourrait être soumise à la DGES en tant qu'autorité de surveillance de l'Université

Xavier Castaner se dit d'accord avec la proposition de la rectrice de recourir à la DGES.

Le président du CU Marc-Olivier Boldi suspend la discussion sur la directive 0.17.

7. Remplacement de Sandra Félix (PAT) à la Commission législative

Amélia Amiguet (PAT-FBM) présente sa candidature pour la Commission législative. Elle est élue à l'unanimité.

8. Divers et interpellation

Valentine Robert s'inquiète de la situation des étudiant.e.s et souligne l'urgence à retourner à du présentiel au moins pour la première année de Bachelor. Elle évoque également la revendication de la FAE de ne pas comptabiliser comme des tentatives les échecs aux examens à la session d'été 2021.



Le vice-recteur Gorgio Zanetti lui répond que la Direction a conscience de la situation difficile des étudiant.e.s et tente d'y faire face, compte tenu des mesures sanitaires. Il constate que les gymnasien.ne.s (et futur.e.s étudiant.e.s) se trouvent aussi dans une situation difficile et relève aussi la fatigue des enseignant.e.s. Il annonce que les étudiant.e.s pourront participer dès le 29 mars 2021 à des séances de dialogue avec la Direction et des représentant.e.s des facultés.

En réponse à une question d'Ariane Morin, le vice-recteur Gorgio Zanetti invite tous les membres du CU à diffuser aux étudiant.e.s les informations sur les soutiens à leur disposition dans le cadre de l'UNIL.

Olivier Bauer remarque qu'il existe certaines possibilités pour du présentiel, notamment en plein air avec des petits groupes d'étudiant.e.s..

En réponse à une question de Daniel Rod, le vice-recteur Gorgio Zanetti explique qu'il serait envisageable d'ouvrir un centre de test COVID sur le campus une fois qu'il sera accessible à tout le monde et d'y organiser une campagne de vaccination lorsque celle-ci sera ouverte à toute la communauté UNIL.

Le président du CU Marc-Olivier Boldi rappelle aux membres du CU qu'ils ont la possibilité de demander qu'un point soit spécialement inscrit à l'ordre du jour (art. 22 RI).

La séance est levée à 19h40.

CONSEIL DE L'UNIVERSITE



Marc-Olivier Boldi, Président

